

REPUBLIQUE DU BENIN

**_*_*_*_*

ASSEMBLEE NATIONALE

*_*_*_*_*_*_*

(6^{ème} Législature)

DEBATS PARLEMENTAIRES

PREMIERE SESSION ORDINAIRE 2014

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance du jeudi 15 mai 2014

Sommaire :

1. Election des membres de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) ;
2. Examen du rapport de la commission parlementaire d'enquête sur la mise en œuvre du projet d'aménagement des massifs forestiers d'Agoua, des monts Couffè et de Wari-Marou.

(La séance est ouverte à 11h25mn par monsieur Boniface YEHOUE TOME, Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale).

* * *

* *

*

M. le Président. Nous allons constater les présents au lieu de lire toute la liste, on va lire les noms de ceux qui sont présents. On doit connaître les noms.

Monsieur le Secrétaire Parlementaire, vous avez la parole.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU, Deuxième Secrétaire Parlementaire. *(Procède à l'appel nominal des députés)* Il y a quinze députés dans la salle.

M. le Président. Bon ! Le quorum n'étant pas atteint, la séance est reportée à une heure de temps, soit à 12h 25 mn.

(La séance est suspendue à 11h25mn).

* * *

* *

*

(La séance est ouverte 12h58mn par son Excellence Professeur Mathurin Coffi NAGO, Président de l'Assemblée Nationale).

(Coups de maillet)

M. le Président. La séance est ouverte.

Chers collègues députés, nous allons prendre connaissance des communications qui sont à notre niveau.

Madame la Première Secrétaire Parlementaire, vous avez la parole.

Mme Claudine PRUDENCIO, Première Secrétaire Parlementaire. *(Donne lecture des communications).*

M. le Président. Nous allons passer à la lecture du compte rendu sommaire, Monsieur le Deuxième Secrétaire Parlementaire, vous avez la parole.

M. André OKOUNLOLA BIAOU. *(Donne lecture du compte rendu sommaire du 08 mai 2014).*

M. le Président. Merci beaucoup, Monsieur le Secrétaire Parlementaire ! Mesdames et messieurs, chers collègues députés, vous venez d'écouter le compte rendu sommaire de la séance du 13 mai 2014. Avez-vous des observations à faire par rapport à ce compte rendu sommaire ? Il y a un seul collègue qui voudrait intervenir. Nous allons lui laisser la parole.

Honorable député Azannai, vous avez la parole.

M. Candide AZANNAÏ. C'est une remarque seulement, je proposerais qu'on mentionne que pendant la séance, le Président de l'Assemblée Nationale qui avait ouvert la séance, s'est fait remplacer par un des Vice-Présidents. C'est un fait très important. C'est très important parce qu'il y a eu deux Présidents au cours de la même séance, il faut noter cela comme un fait très important.

Merci beaucoup !

M. le Président. Bien ! Nous allons lire le passage, il me semble que cela a été dit. C'est un fait important, il faut l'indiquer. Je pense que cela a été indiqué. Nous allons laisser la parole au Secrétaire Parlementaire, pour relire ce passage-là.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. (*Donne lecture du passage indiqué.*)

M. le Président. Oui, allez-y !

M. Candide AZANNAÏ. Prenant la relève de quoi ? Voilà !

M. le Président. Prenant la relève du Président de l'Assemblée Nationale ? C'est un élément, qu'il faut ajouter.

M. Candide AZANNAÏ. Voilà ! Merci, Monsieur le Président.

M. le Président. C'est une observation. Bien ! Nous allons... Il n'y a pas d'autres observations, donc, nous pouvons considérer que le compte rendu sommaire est adopté.

(Coups de maillet)

Nous passons à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, nous avons deux points à l'ordre du jour :

Premier point : Election des membres de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA)

Deuxième point : examen du rapport de la commission parlementaire d'enquête, d'information et de contrôle sur la mise en œuvre du projet d'aménagement des massifs forestiers d'Agoua, des Monts Couffè et de Wari-Marou.

Je suggère que l'on aborde le premier point. Donc, nous allons commencer par ce premier point. Je vais commencer par donner des informations.

Pour ce premier point relatif à l'élection des membres de la CENA, je dois indiquer que nous devons nous référer aux dispositions du Code électoral, de la loi n°2013-06 du 25 novembre 2013, portant Code électoral en République du Bénin. Je voudrais donc à cet effet, demander au Secrétaire Parlementaire de nous lire les dispositions de l'article 19 de la loi n°2013-06 du 25 novembre 2013

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. (*Donne lecture de l'extrait de la loi n°2013-06 du 25 novembre, article 19*)

M. le Président. Je voudrais vous suggérer qu'au titre de ce premier point, élection donc des membres de la Commission Electorale Nationale Autonome, nous procédions aujourd'hui à la désignation du magistrat. Parce que nous aurons deux étapes : première étape, le choix du magistrat parmi les trois qui nous sont proposés par l'assemblée générale des magistrats. Et deuxième étape : la désignation des quatre autres membres qui seront proposés par les deux tendances politiques représentées à l'Assemblée Nationale à savoir la majorité parlementaire et la minorité parlementaire.

Donc, je suggère que compte tenu de l'évolution des discussions pour ne pas parler des tractations que nous nous consacrons uniquement à la première étape. C'est-à-dire au choix du magistrat. Et que la séance plénière prochaine soit consacrée à la désignation des quatre autres membres. Voilà ce que je suggère, bien entendu, après avoir fini avec ce premier point, nous allons aborder le deuxième point à savoir l'examen du rapport de la commission d'enquête.

Nous n'avons pas pu le faire, le mardi dernier, il est important que nous puissions évacuer ce dossier aujourd'hui. Le ministre était là le mardi dernier, il est encore là aujourd'hui, nous ne pouvons le reporter encore. Donc, je vous demande de prendre les dispositions pour que la désignation du magistrat soit faite, et que nous puissions passer au deuxième point de l'ordre du jour. Voilà ce que je propose, est-ce qu'il y a d'objection ?

M. Thomas AHINNOU. L'extrait de la loi électorale que vous venez de nous faire lire à l'article 19, précise les conditions d'élection du magistrat, et il est dit que l'assemblée générale des magistrats, nous envoie trois propositions et que celui qui doit être élu, le sera à la majorité qualifiée des deux tiers. Je crois que le vote va se faire de façon éliminatoire. On fait un premier vote, on élimine le dernier, on fait un second vote, on élimine le second, et le dernier, on vote. Mais, là où je voudrais avoir un tout petit peu de précision, c'est qu'il est dit que celui qui doit être élu, doit l'être à la majorité qualifiée des deux tiers. A ce niveau-là, est-ce que c'est la majorité qualifiée des deux tiers des députés, ou bien la majorité qualifiée des députés présents pour le vote. A ce niveau, je crois qu'on aurait besoin d'un peu de précision.

M. le Président. Bien ! Est-ce qu'il y a d'autres interventions Prenez la parole oui !

M. Nazaire SADO. Je pense qu'il faut faire le tout ensemble, parce que s'il y a tractations au niveau de la désignation des autres membres, c'est-à-dire au niveau des quatre autres membres, il y en a aussi,

au niveau de la désignation du cinquième membre qui doit être magistrat. Donc, je pense qu'il vaut mieux qu'on traite le dossier ensemble et non le fragmenter comme vous le proposez. Je vous remercie.

M. le Président. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Vous avez la parole, honorable député Fikara Sacca !

M. Sacca FIKARA. Je voudrais vérifier si l'assemblée générale des magistrats s'est réellement conformée aux textes de loi ? Parce que je crois comprendre que notre texte de loi dit que l'assemblée générale des magistrats désigne (trois) magistrats ayant fait 15 ans continus de fonction de magistrature. Je voudrais vérifier que cette exigence de continuité est respectée. Merci !

M. le Président. Bien ! Nous allons commencer par le commencement, il y a plusieurs problèmes qui ont été posés. Le problème qui a été le premier que j'ai posé, c'est de savoir si nous sommes d'accord à réaliser la première étape aujourd'hui, à savoir élire le magistrat. Nous avons reçu une réponse à ce sujet, il y a eu un avis qui a été donné, les deux autres collègues qui sont intervenus n'ont pas abordé cet aspect du tout. Donc, je considère qu'ils sont d'accord pour cela. Ils ont abordé d'autres problèmes non moins importants auxquels nous allons pouvoir répondre tout à l'heure. Je suggère donc qu'on règle d'abord ce problème d'échelonnement des désignations dans le temps. Je l'ai suggéré parce que cela répond à une réalité, je dirai même une réalité parlementaire. Et donc, nous n'avons jamais désigné les membres de la CENA en un seul bloc. Jamais, parce que c'est quasiment impossible. Nous passons parfois un mois à désigner les membres de la CENA et de ses démembrements. C'est la réalité çà. Et donc, si nous voulons évoluer réellement et faire le travail de façon efficace, nous ne pouvons que le faire. Et j'ai fait cette proposition pour une deuxième raison. C'est que les deux étapes n'ont aucun lien entre

elles ; aucun lien ! Ce n'est pas nous qui avons désigné les trois magistrats, du reste quand vous lisez les dispositions de l'article 19, vous voyez un premier paragraphe concernant la désignation des quatre candidats par la plénière, la désignation directe, et ensuite la désignation indirecte du magistrat. Donc, il y a aucun lien entre les deux étapes.

Deuxièmement, les magistrats se sont réunis en assemblée générale depuis le 04 avril, cela fait bientôt un mois et demi et l'information vous a été portée ici au cours des plénières. Donc, cela fait depuis plusieurs jours que nous sommes informés de cela. Les candidats sont connus. Les candidats pour la deuxième étape ne sont pas encore connus, du moins pour un certain nombre de groupes parlementaires. Donc, ce qui est connu, finalisons cela. Ce qui n'est pas connu nous ne pouvons pas dire aujourd'hui que nous allons finaliser cela. Nous connaissons les trois parmi lesquels nous devons choisir un.

S'agissant des autres que nous allons désigner dans une deuxième étape, nous les connaissons pas. Nous n'avons pas ces candidats-là. C'est évident, c'est la vérité, c'est évident qu'on ne peut pas procéder à la désignation au choix parmi nos propres candidats puisque on ne connaît pas les candidats. J'ai pris des informations avant d'arriver, il me semble que le collègue qui a proposé qu'on fasse tout ensemble n'a pas encore déposé ses candidats. Parce que j'ai pris les informations avant de venir ce qui est tout à fait normal. Donc le collègue qui souhaiterait qu'on désigne tout aujourd'hui là, y compris les candidats, lui-même n'a encore déposé ses candidats. J'ai voulu être réaliste, il n'est pas seul, *beaucoup d'autres n'ont pas déposé. C'est pour cela que j'ai suggéré cela.* Maintenant, nous avons un collègue qui ne semble pas d'accord, je voudrais soumettre cela à la plénière.

Donc, je répète cette suggestion, nous connaissons les trois candidats désignés par les magistrats, il nous faut procéder au moins en partie à la désignation des membres de la CENA parce que nous avons reporté, nous avons fait une première plénière pour adopter la modalité proposée par la commission des lois. Aujourd'hui, il nous faut poursuivre, nous avons les trois candidats qui sont connus. Il ne nous revient pas de les changer, nous

devons procéder au choix de l'un d'entre eux, je suggère donc que l'on procède à cette étape aujourd'hui. S'agissant de la deuxième étape à savoir la désignation des autres candidats, les quatre autres membres, je suggère que cela se passe par la suite. Soit vous serez informés en temps opportun, à la prochaine plénière, on pourrait le faire. Voilà ce que je suggère et je voudrais soumettre cela à l'appréciation de la plénière. Quels sont ceux qui sont pour cette suggestion ? Non, si c'est pour retirer, vous retirez. Mais ce n'est pas pour faire des débats. Nous n'engageons pas un débat aujourd'hui.

M. Nazaire SADO. Non ! S'il vous plaît, vous aviez apprécié ce que j'ai dit. Donc, je veux quand même apporter des éclairages moi aussi.

M. le Président. Non ! Je soumetts cela à la plénière. Quels sont ceux qui sont pour cette suggestion, c'est-à-dire procéder à la première étape aujourd'hui et renvoyer les autres désignations à la semaine prochaine ?

M. Augustin AHOUANVOEBLA. Question préjudicielle, Président !

M. le Président. Nous n'avons pas de rapport. La question préjudicielle n'est posée que si l'on présente un rapport.

M. Augustin AHOUANVOEBLA. Motion de procédure, Monsieur le Président !

(Rires)

M. le Président. Le vote est engagé.

M. Augustin AHOUANVOEBLA. Mais, vote de quoi ?

M. le Président. Vous venez d'arriver.

M. Augustin AHOUANVOEBLA. Non je viens pas d'arriver. Je suis là depuis et je suivais tout ce que vous dites ? Oui, Président ! Il faut me le permettre parce que je suis de la minorité parlementaire.

M. le Président. D'accord, donc chers collègues, le collègue dit qu'il n'a pas bien compris et il souhaite qu'on lui reprécise.

M. Augustin AHOUANVOEBLA. Pas repréciser, je veux donner mon avis en tant que ...

M. le Président. Vous avez dit que vous n'avez pas compris et vous voulez donner votre avis ?

M. Augustin AHOUANVOEBLA. Ce que je veux dire est plein de sens.

M. le Président. Non ! Attendez ! Attendez ! Ecoutez ! Vous avez dit tout à, l'heure que vous n'avez pas compris. Donc, vous attendez que je vous dise ce que j'ai dit. Et après vous pouvez apprécier ; mais on a déjà dépassé cette étape. Je vais me répéter la énième fois.

Dans le cadre de cette désignation des membres de la CENA, nous avons suggéré que cela se fasse en deux étapes. La première étape devant être consacrée à la désignation du magistrat. Et à cet effet, nous avons reçu depuis plusieurs semaines les trois candidats magistrats parmi lesquels nous devons désigner un seul. C'est ce que, comme vous

le savez les dispositions de l'article 19 de cette loi, de ce Code électoral, nous imposent de demander les trois candidatures aux magistrats. Ce qui a été fait. Donc, je suggère qu'aujourd'hui, qu'on procède à la désignation du magistrat.

La deuxième étape, c'est la désignation des quatre autres membres et à ce jour, nous n'avons pas tous les candidats. J'ai reçu tout à l'heure même à avant de partir le candidat du groupe parlementaire (PRD-UN). Tout à l'heure même. Mais je n'ai pas d'autres candidats. Ce n'est encore au complet. Donc, je voudrais suggérer que l'on laisse encore quelques jours pour cette deuxième étape, pour que nous puissions avoir tous les candidats et par quinze candidats, par vingt candidats, parce que ce qui se passe, c'est que nous avons plusieurs candidats, que nous puissions avoir quatre candidats, parce que c'est la procédure ça. Nous nous sommes déjà entendus la dernière fois que la majoritaire parlementaire désigne deux candidats, la minorité parlementaire désigne deux. A ce jour, nous n'avons pas encore atteint ce stade-là. Donc, il est objectivement, manifestement impossible de désigner ces quatre-là. Je suggère que l'on laisse encore quelques jours aux collègues.

Mais, pour montrer quand même qu'il y a une volonté au niveau des députés d'avancer, j'ai suggéré que l'on fasse au moins la première étape. Il n'y a aucune arrière pensée c'est juste une question d'organisation pour avancer. Donc, c'est la suggestion que j'ai faite. Mais, il y a un collègue qui a suggéré que l'on attende pour faire le tout ensemble. Et j'ai dit que si je me réfère aux expériences, nous n'avons jamais pu faire les désignations en seul bloc, pour ce que j'en sais. Et je sais que ce ne sera pas toujours facile. Si on peut faire quelque chose il faut le faire maintenant, c'est tout. Je ne sais pas, c'est arrière pensée c'est sans rien.

Voilà ! Donc, nous avons...C'était un seul collègue qui était intervenu, et nous nous acheminons vers plutôt l'appréciation de la plénière. Oui ! Vous avez la parole maintenant. Vous voulez intervenir, vous avez la parole.

M. Augustin AHOUANVOEBLA. Merci, Monsieur le Président ! La procédure décrite, elle

est bonne, mais trop lente. Nous risquons de perdre excessivement de temps. Lorsque vous dites qu'il faut désigner, le magistrat des trois qu'ils nous sont proposés par l'assemblée générale des magistrats, on ne peut le faire passer d'abord, au deuxième point de l'ordre du jour. Parce qu'on ne pourrait pas finir. C'est au premier point de l'ordre du jour. Donc, on n'aurait pas fini. On a parlé de la désignation des membres de la CENA. Cela veut dire qu'on n'aurait pas fini. Lorsque vous dites qu'on reporte cela veut dire que la question au Gouvernement par rapport au second point ne pourra même pas être abordée aujourd'hui. Parce qu'il n'y a pas de moyens pour le faire, pour contourner. Monsieur le Président, moi, je crois que ce qu'il faut faire, c'est de marquer une pause. Marquer une pause et de demander aux différentes chapelles, majorité et minorité de se concerter. La minorité a terminé. On va faire une petite formalité pour envoyer le second nom, et on s'en tient à cela. Mais, la majorité n'a qu'à se retrouver à la pause pour désigner les deux. Et à la fin, quand on finit avec le magistrat, on ajoute aux quatre qui sont désignés par le Parlement pour faire une élection globale comme on en a l'habitude. Moi, je crois que pour aller très vite, puisque nous n'avons pas du temps qu'il faut procéder de la sorte.

Je vous remercie.

M. le Président. Si je comprends bien, vous estimez que l'on peut réaliser le tout aujourd'hui. Qu'à cela ne tienne ! Il n'y a aucun problème. Mais il y a d'abord tout à l'heure monsieur Quenum qui avait levé le doigt. Je donne la parole au président !

M. Epiphane QUENUM. Je voudrais intervenir et je pense le faire au nom des non inscrits. Ils sont importants aujourd'hui, ils sont au nombre de douze. Monsieur le Président, je pense que votre démarche, elle est bien, c'est une très bonne démarche, si nous ne sommes pas dans un cas de désignation des membres d'un organe qui va devoir gérer le pool des élections dans notre pays pendant sept ans. La démarche-là, là où je trouve cela dangereuse, mais, elle exclu les non inscrits du débat.

Nous, on attend de voir comment vous allez désigner d'abord les quatre et bien pour nous prononcer, lorsqu'il s'agira de désigner les magistrats. Parce que si on désigne les magistrats tout de suite, mais vous n'allez même plus... Vous allez vous foutre de notre tête. Non ! Nous, on verra ce qui va se faire. Et c'est en fonction de cela, puisque le magistrat sera désigné au deux tiers, c'est à partir de là que nous allons voir si vous allez venir ouvrir des négociations avec nous. Nous allons voir puisque pour le moment, vous ne venez pas nous voir ?

(Rires)

Je propose que ce soit après que d'abord que l'assemblée qui désigne le nombre le plus important, et bien joue sa partition et fasse tout c'est-à-dire qu'on va faire une bonne lecture du comportement des différentes tendances. Donc, partant, je propose qu'on renverse et là, ce serait équitable, cela tiendra compte de la position de chacun dans le Parlement. Merci, Monsieur le Président !

M. le Président. Oui, le président Idji !

M. Antoine Kolawolé IDJI. Oui ! Merci, Monsieur le Président ! Je ne doute pas une seule minute de votre souci, de votre souhait pour les choses se fassent pour le mieux. La loi qui régit la CENA, aujourd'hui, a été prise, comme est a été prise pour nous faciliter un peu mieux les choses. Et, éviter les longues nuits sanglantes douloureuses, les nuits de long couteux que nous avons passées ici. Il faut éviter cela effectivement. Mais, vous savez vous-même très bien de votre expérience que ces désignations-là n'arrivent que lorsque les gens ont le couteau à la gorge. Lorsque le dernier moment, la dernière minute est venue. C'est pour cela que, si vous donnez encore des jours, cela ne se fera pas. Vous avez programmé que la désignation se fasse aujourd'hui. Faisons la désignation aujourd'hui. Et puis, cela me paraît normal effectivement qu'on

désigne le magistrat d'abord. Le collègue Quenum Epiphane a souhaité qu'il y ait des discussions avec les non-inscrits. Il a probablement raison. Moi, je suggère que vous accordiez une pause pour que les discussions, des négociations, peut-être, se fassent et qu'à notre retour, nous puissions désigner le non-inscrit puisque là effectivement, je pense que la majorité parlementaire sait ce qu'elle veut. La minorité parlementaire sait ce qu'elle veut. Nous devons, à un vote des deux-tiers (2/3), savoir ce que nous voulons du côté des magistrats. Et nous le ferons. Mais si vous allongez le temps, vous allez rendre les choses plus difficiles et plus compliquées. Je souhaite qu'on ne fasse pas ainsi.

M. le Président. Honorable député Débourou Mama Djibril !

M. Djibril MAMA DEBOUROU. Je crois qu'il faudrait que nous ayons les pieds sur terre. Il y a des groupes qui ne sont pas prêts. Mais, qu'est-ce que vous pouvez faire si les groupes ne sont pas prêts ? Ils ne sont pas prêts.

Ensuite, Monsieur le Président, les non-inscrits font un mauvais chantage. Dans une Assemblée Nationale, les députés doivent s'inscrire dans un groupe parlementaire. C'est cela la norme. La norme, c'est qu'un député soit inscrit ou apparenté à un groupe parlementaire. Donc, si les collègues qui ne sont pas inscrits ont des revendications, nous ne pouvons pas nous enfermer dans ces revendications-là. Nous devons continuer de travailler, malheureusement, comme si de rien n'était. C'est cela la norme. Et je souhaite que nous respections la norme. Nous sommes des parlementaires.

M. le Président. Je vois qu'il y a plusieurs doigts en l'air. Nous allons devoir, éventuellement, s'il y a des gens qui voudraient intervenir sur le sujet, inscrire sur une seule liste tous ceux qui voudraient intervenir. Et après cela, nous allons trancher.

(Inscription des intervenants)

Sont inscrits, les honorables députés Ahinnou, Chabi-Sika, Okounlola, Sado, Yèhouétomè et Malèhossou.

La parole est à monsieur Ahinnou.

M. Thomas AHINNOU. Je pense que la proposition du collègue Quenum Epiphane s'apparente, ni plus, ni moins, à un chantage véritablement. C'est comme cela que je le ressens. Mais je tiens tout simplement à rappeler que le Code électoral, en faisant la répartition des quatre à élire, a bien précisé ceux à qui ces quatre vont : deux pour la majorité et deux pour la minorité. Nulle part, il n'a été question de non-inscrit. Nulle part ! Maintenant si le collègue Quenum Epiphane se sent proche de la majorité, il n'a qu'à venir négocier avec la majorité. S'il se sent proche de la minorité, il va vers la minorité pour négocier. Parce que s'il dit, au jour d'aujourd'hui, qu'il attend qu'on vienne les voir, qui vient les voir ? C'est la majorité ou bien la minorité ? Alors, je ne voudrais pas que l'on rentre dans ce marchandage, comme un collègue l'a dit ici la dernière fois, pour dire qu'il faut que les gens viennent faire campagne auprès des députés. Franchement, je ne souhaite pas que l'on en arrive là. Nous nous sommes donné une trop forte responsabilité dans ce Code-là que nous avons pris. C'est nous-mêmes qui avons pris cela. En ce moment, malheureusement ou heureusement, monsieur Quenum Epiphane n'était pas non-inscrit. Il se trouve qu'au jour d'aujourd'hui, il devient non-inscrit. Mais ce n'est la faute à personne, ni à la minorité, ni à la majorité. Donc, c'est à lui de savoir maintenant vers qui, je ne dirai pas son cœur, mais vers qui sa tête penche. Donc, moi je suggère vraiment que le collègue Quenum Epiphane ne nous fasse plus vivre les temps que nous avons eu à vivre ici surtout à la 5^{ème} législature où on passait des nuits ici jusqu'au petit matin pour les désignations.

M. le Président. Honorable député Chabi-Sika !

M. Karimou CHABI-SIKA. Monsieur le Président, j'ai senti, dès le début, que vous avez eu le souci de faire en sorte que notre Institution remplisse cette formalité le plus tôt que possible. J'en ai pour preuve que vous avez saisi la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme depuis décembre 2013. Nous sommes arrivés à la phase où les choses doivent se bousculer pour qu'on aille à terme. J'ai écouté tout à

L'heure l'orientation que vous avez indiquée. J'avoue que j'ai été surpris que vous n'avez pas fixé les délais. C'est-à-dire même si objectivement, on sent que des groupes ne sont pas prêts, on doit être en mesure de fixer des délais. Et je rappelle que la loi, elle-même, a prévu que si un groupe ne donne pas dans les délais, on peut constater la défaillance. C'est prévu dans le Code. Par conséquent, nous devons être en situation de pression pour régler cette affaire. Ce n'est facile mais il faut le faire. J'ai écouté avec grande surprise mon collègue Epiphane Quenum. C'est un ami personnel. Et pour ne pas trahir nos indiscretions, je voudrais, Monsieur le Président, vous suggérez de ne pas aller dans le sens indiqué par mon collègue. Parce que si vous y allez, il va totalement nous égarer et s'il rentre dans le jeu, Débourou Djibril sait très bien qu'il va perturber les choses. Le hasard a voulu que le collègue soit non-inscrit, c'est-à-dire qu'il est non-inscrit dans le débat. Je ne vous cache pas qu'au moment où on adoptait le rapport de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme, le rapport a longuement parlé de groupe parlementaire. J'étais intervenu. J'ai tellement félicité la présidente de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme, qu'elle se serait demandée : « Pourquoi Chabi-Sika Karimou nous jetait tant de fleurs ? ». C'est parce que j'avais vu ces dispositions qui nous permettaient d'aller de l'avant, ce sont les groupes parlementaires. Nous l'avons adopté, ce rapport par un vote. Par conséquent, je pense qu'on doit aller de l'avant. On ne doit plus revenir en arrière. Et ce que nous avons aussi arrêté, Monsieur le Président, j'étais un peu surpris, c'est qu'on règle comme vous l'avez si bien dit le dossier des magistrats. Et c'est après que nous désignons les cadres pour faire une liste complète.

Donc, voilà ce que je voudrais rappeler à notre attention. Et je suggère que nous nous donnions des délais contraignants pour arriver au bout de ce dossier.

M. le Président. Monsieur Okounlola !

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. Moi, j'ai d'abord une autre petite inquiétude que je voudrais exprimer, quand on prend notre ordre du jour que nous avons lu tout à l'heure :

1. Election des membres de la CENA ;
2. Rapport d'enquête.

Mais si on se tient à votre proposition, je voudrais comprendre, Monsieur le Président, est-ce que si on

désigne un, on désigne le magistrat, est-ce que cela veut dire que le premier point de l'ordre du jour est épuisé ? Donc, si le premier point n'est pas épuisé, est-ce qu'on peut passer au second point ? C'est ma première préoccupation. Parce que si on ne désigne pas tous les membres de la CENA, compte tenu de l'ordre du jour, on ne peut pas passer au deuxième point. Donc, je ne crois pas qu'on puisse faire le premier point à moitié et passer, en même temps, au second point. C'est ma première préoccupation.

Ma deuxième préoccupation, moi, je crois que c'est honteux qu'une loi que nous avons nous-mêmes... C'est nous-mêmes qui avons voté la loi ici dans cette salle. Mais pourquoi on va interpréter cela de différentes manières ? On l'a déjà votée. Nul n'est au-dessus de la loi. Cette loi est soumise à nous. On est obligé, donc, de respecter cette loi. Et la loi est claire dans ce qu'elle dit. Donc, il faut qu'on aille dans le bon sens de la loi.

Troisième chose ! Monsieur le Président, moi, je ne souhaiterais pas que les députés subissent la responsabilité du retard de la mise en place de la CENA. Vous savez dans l'opinion nationale ce qui se passe aujourd'hui, ce qui se dit dans les couloirs. Donc, je crois fondamentalement qu'il faut qu'on se donne l'obligation de régler ce problème-là, d'autant plus que la dernière fois, on s'est dit qu'il faut passer le jeudi pour désigner après une semaine. On ne peut pas venir ici aujourd'hui pour dire qu'on va encore reporter. Suspendons ! Les groupes qui ne sont pas prêts, n'ont qu'à aller se concerter et qu'on règle le problème définitivement. Parce que quand on continue de faire comme cela, pourquoi devons-nous être trop libertins, nous, les députés ? Pourquoi ? Ce n'est pas normal. Le pays est en train d'attendre et on va dire aujourd'hui qu'on fait un et on laisse le reste. Pourquoi on doit être libertins ? On n'est pas différent des autres béninois. Travaillons ! On nous a déjà dit depuis une semaine qu'on doit se voir et puis faire le travail. Si on ne l'a pas fait, c'est comme le Président Idji Antoine l'a dit. Même si vous donnez un mois, c'est le dernier jour qu'on va se concerter. Donc, je demanderais au Président qu'on suspende la séance et que les groupes qui ne sont pas prêts, aillent se concerter et dégager les candidats et qu'on règle problème définitivement afin qu'on se conforme à la loi et que les Béninois sachent qu'il ne nous revient pas de retarder tout à chaque fois.

M. le Président. Monsieur Sado !

M. Nazaire SADO. D'abord, je tiens à dire que je ne suis pas trop convaincu par vos argumentaires qui consistent à dire, parce qu'on veut aller vite, parce que les magistrats ont désigné leur candidat, il faut que l'Assemblée Nationale statue sur cette candidature en attendant que nous, membres de l'Assemblée Nationale, soyons prêts. Je crois que le processus de désignation des membres de la CENA doit être un processus intégré et, pour moi, continu. Donc, si on commence par saucissonner le processus, je pense que ce n'est pas bien pour les raisons suivantes.

D'abord, le magistrat qu'on va désigner est vraiment stratégique. Disons que le 5^{ème} membre, c'est vraiment stratégique. Si le magistrat bascule d'un camp ou dans un autre, cela peut faire changer les décisions. Donc, je pense que c'est stratégique. Ce que je propose, c'est qu'on puisse faire ce qui nous concerne. Comme on le dit en général chez nous, « si on ne balaie pas chez soi, on ne balaie pas dehors ». Donc, les députés doivent désigner les gens. Concentrons-nous là-dessus, comme l'a dit un collègue. Donc, je profite pour proposer, comme le collègue, qu'on suspende les travaux et qu'on se concertent. On commence par nos propres désignations, c'est-à-dire la majorité et la minorité. Et après, on fait pour le magistrat parce qu'au niveau du magistrat, comme vous-mêmes, vous l'aviez dit, il n'y a plus beaucoup de complexités. Par contre, chez nous, au niveau de la majorité et de la minorité, il y en a. Donc, je propose qu'on passe à la suspension pour qu'on puisse se concerter et revenir pour continuer le processus.

M. le Président. Monsieur Yèhouétomè !

M. Boniface YEHOUE TOME. Je comprends votre souci d'efficacité, de commencer à régler les problèmes. Mais comme mon ami Okounlola l'a dit, on a deux points à l'ordre du jour. Le premier point, c'est l'élection des membres de la CENA. Le point ne doit pas être traité à moitié. On doit traiter tout le point avant de passer au deuxième point. Cela veut dire que même si on commençait par un maillon, on est obligé de finir d'élire les membres de la CENA avant de passer au deuxième point. Ce n'est pas possible de désigner seulement le magistrat et de reporter l'autre partie. Donc, il faut effectivement suspendre la séance.

Et comme le Président Idji Antoine l'a dit, il faut qu'on mette la pression, qu'on se donne de se contraindre soi-même et qu'on puisse véritablement régler les problèmes qui sont là, de manière à passer

effectivement à l'élection. Il faut qu'on respecte les textes qu'on se donne. Mais comme on est aussi dans un champ politique, il faut pouvoir discuter. Il n'y a pas de rapport direct entre les gens de la minorité et les gens de la majorité, entre le magistrat et les députés. Mais l'un peut influencer sur l'autre. Donc, c'est pour cela que je suggère, comme l'honorable député Okounlola, qu'on puisse suspendre la séance, qu'on se donne de contrainte et qu'on fasse en sorte que les désignations puissent intervenir.

M. le Président. Monsieur Malèhossou !

M. Yacoubou MALEHOSSOU. Je crois que l'essentiel a été dit. Moi, je suis d'accord pour la suspension. J'ai une proposition. La suspension peut durer beaucoup d'heures. Est-ce qu'on ne peut pas libérer le ministre et ses cadres parce qu'ils vont rester ici. Je ne sais pas quand est-ce qu'on va terminer. Il ne s'est pas plaint mais il y a des cadres qui sont là et qui sont bloqués. Moi, je ne sais pas ce qu'ils vont faire ici.

(Rires)

M. le Président. Chers collègues, je vous ai écoutés. Je me rends compte qu'il y a certains collègues qui sont très optimistes. Nous allons les suivre dans leur optimisme et rester jusqu'à la fin. Donc, moi, je veux bien que l'on termine aujourd'hui. C'est mon souhait le plus ardent. Mais je me rends compte qu'on est à l'Assemblée Nationale du Bénin. Et je sais ce qui s'y passe. Donc, il vaut mieux être réaliste. Je sais ce qui s'y passe. C'est au regard de cela, des expériences passées et de ce que j'ai vu avant d'arriver. Ce que j'ai vu, c'est que pratiquement rien n'est prêt, que j'ai fait cette proposition qui me paraît réaliste. Maintenant, les collègues estiment que l'on peut tout terminer aujourd'hui. Je prends acte de toutes ces propositions.

Et moi, suspension pour quoi faire ? Moi, je savais que nous allions faire une suspension. Mais avant d'aller à la suspension, il faut qu'on sache ce qu'on va faire. Si c'est suspension juste pour aller passer du temps comme d'habitude puisque c'est habituel. On dit suspension 15 minutes. On peut revenir le lendemain, lorsqu'il s'agit des désignations. C'est

cela la réalité. Donc, il faut qu'on sache ce qu'on doit faire. Il faut qu'on planifie les choses. Si nous sommes convaincus que nous allons pouvoir désigner tout le monde aujourd'hui et que nous retenons cela, nous allons suspendre pour aller négocier pour revenir désigner tout le monde.

Mais si nous savons qu'on ne peut pas désigner tout et qu'on peut faire une partie, nous allons en suspension pour finaliser nos discussions autour de cette première étape.

Et je voudrais dire que, dans cette affaire, j'ai entendu des collègues dire qu'on ne peut pas faire à moitié. Mais c'est nous qui établissons l'ordre du jour. Et la plénière est souveraine. Si nous estimons que, compte tenu d'un certain nombre de réalités, nous voulons commencer par un premier point ou un premier sous-point, nous pouvons le faire. C'est à nous de décider. C'est la plénière qui décide.

Au regard de tout cela ou en prenant en compte tout ce que les uns et les autres ont dit, je voudrais suggérer, surtout en prenant en compte ce qu'a dit notre collègue Malèhossou, un ré-ordonnement de notre ordre du jour. Que nous commençons par le deuxième point pour finir, pour que nous-mêmes, seuls, nous nous retrouvions dans notre lenteur après. Que nous finissions avec le rapport d'enquête. Qu'on règle cela. Et après, nous allons aborder le deuxième point, l'étudier et le mettre en œuvre jusqu'à minuit, une, deux ou trois heures du matin. Cela ne dépend que de nous-mêmes. Quand nous serons fatigués, on décidera s'il faut partir à la maison ou rester ici.

Voilà ce que je vous suggère. Je suggère donc, pour être concret, tout ce que chacun a dit est juste. On va tout faire. C'est tout à fait juste. C'est le souhait de tout le monde. Nous ne pouvons pas tout faire. C'est le réalisme qui commande cela. Mais pour que nous ne dérangions pas les autres et que nous puissions libérer les autres qui ne sont pas concernés par ces désignations, je suggère que nous puissions passer au premier point le rapport d'enquête et que le deuxième point soit consacré à la désignation.

Voilà ce que je suggère. Et nous allons démarrer la désignation en nous disant que nous allons tout terminer aujourd'hui.

(Le député Tchocodo manifeste le désir de prendre la parole).

Oui, allez-y !

M. Gabriel TCHOCODO. Je voudrais faire une proposition intermédiaire. C'est-à-dire quoi ? Je propose que nous renvoyions au mardi prochain la désignation des membres de la CENA. Et par conséquent, nous procédons donc à l'étude du rapport de la commission d'enquête aujourd'hui.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Monsieur le Président, je demande une suspension.

M. le Président. Non ! Nous allons trancher ceci. Et je pense que c'est faisable. Moi, j'ai fait une suggestion. Nous venons d'écouter une autre proposition. C'est important de finir avec le rapport d'enquête aujourd'hui.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Oui ! Mais moi j'ai demandé une suspension. Je n'en ai pas le droit ?

M. le Président. J'arrive. Est-ce que, par rapport à la proposition de notre collègue Tchocodo Gabriel, il y a d'objection ? Est-ce qu'il y a d'objection par rapport à cela ? Je pense qu'il va falloir que nous tranchions.

M. Eric HOUNDETE. Monsieur le Président, je pense que nous étions en train d'examiner une proposition que vous avez faite. Celle qui est intervenue n'est pas une amélioration de celle que vous aviez faite. Elle est complètement en marge de celle que vous avez faite. C'est pour cela que je voudrais proposer que nous gardions celle que vous avez faite et que nous nous prononcions.

(Madame Rosine Vieyra demande à l'honorable député Houndété d'élever la voix pour qu'elle l'entende).

Ce n'est pas ma faute, "maman". A moins que je mette ma bouche dans le micro. Je vais essayer cela.

Donc, je disais que la proposition que le Président a faite présente, en principe, un intérêt : celui de nous permettre d'évacuer le rapport. Mais, ce rapport est important, très important. Il a posé de graves problèmes environnementaux, de graves problèmes de gestion de nos projets. Nous y avons mis beaucoup d'argent. Et je souhaite que ce rapport ne soit pas examiné à la va-vite. En lisant l'ordre du jour, nous connaissant, connaissant le fonctionnement du Parlement, moi, j'étais convaincu que ce point ne serait pas examiné aujourd'hui. Et je pense que beaucoup de députés sont dans cet état d'esprit.

Je propose, dans le sens de l'amélioration de votre proposition, que le ministre soit libéré pour qu'il aille s'occuper, c'est bientôt le mois de juin, des arbres qu'il s'appête à planter.

Deuxièmement, il y a une proposition qui a été presque unanime qui dit qu'il faut marquer une pause, se retirer et revenir régler la question de la CENA. Ceci d'autant que, comme l'a dit le Deuxième Secrétaire Parlementaire, nous sommes observés. Et je ne souhaiterais pas que nous soyons doigtés, pointés du doigt comme ceux qui empêchent les élections. Ceux qui empêchent les élections sont ailleurs. Donc, je ne souhaite pas que nous soyons taxés d'empêcher les élections. Donc, commençons déjà. Si nous pouvons finir, c'est tant mieux. Mais si nous ne finissons pas, je pense qu'à l'impossible, nul n'est tenu. Mais commençons, quand même, Monsieur le Président.

M. le Président. Monsieur Laourou, vous avez la parole.

M. Grégoire LAOUROU. J'ai suivi tout ce qui a pu être dit jusqu'à maintenant, s'agissant des deux points inscrits à l'ordre du jour. Je voudrais ajouter un nouvel élément à cette discussion là, s'agissant du rapport de la commission d'enquête, pour faire observer que le rapporteur de la commission n'est pas présent. Donc, nous avons ce handicap au niveau de la commission. Même si nous étions invités à venir présenter le dossier, le rapporteur n'est pas présent. Et je ne sais pas s'il est possible de travailler sans lui.

M. le Président. Chers collègues, voilà les éléments ! Après ce qu'a dit le président Laourou Grégoire, il y a un cas de force majeure, comme on le dit. Je suis désolé d'apprendre cela. C'est la deuxième fois que ce rapport est programmé. C'est la deuxième fois que le ministre en charge des forêts est arrivé. Et il est arrivé, comme toujours, à l'heure. Et il est là depuis 10 heures avec tous ses cadres. Je suis extrêmement mal à l'aise pour prendre cette décision. Manifestement, le rapport ne peut être examiné aujourd'hui. A l'impossible, nul n'est tenu, comme le disait tout à l'heure quelqu'un. Donc, je pense que cette information apportée par le président Laourou Grégoire vient trancher la question.

Tout à l'heure, le ministre était venu me voir pour me dire si c'est faisable aujourd'hui. J'ai dit que c'est programmé et c'est accepté par la plénière. Donc, je continue de penser que cela va être fait. Mais, j'ai été démenti par les faits.

Monsieur le ministre, nous sommes désolés. Quelqu'un a dit de vous libérer comme si vous étiez en prison ici. Non, vous êtes libre et avec toutes nos excuses, nous disons que vous pouvez partir. J'espère que la troisième fois sera la bonne. Monsieur le ministre, merci beaucoup d'être venu.

Chers collègues, par la force des choses, nous sommes en face d'un seul point à l'ordre du jour. Et donc, nous allons, tout à l'heure, observer une suspension. Oui ! Je vais le dire tout à l'heure, je vais vous suggérer cela. Je le dis. Nous allons arriver et nous allons démarrer.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. (*Inaudible*).

M. le Président. Non ! Vous avez demandé une suspension. Justement, je suis sur le point de le faire.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. (*Inaudible*) Vous semblez m'oublier, pourtant je suis visible. Vous me voyez non ? Je suis aveugle. Je me suis fait belle encore aujourd'hui. C'est très grave cela.

M. le Président. Madame la présidente, je ne voudrais pas le dire en public.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Mais, si ! Vous pouvez le dire. Je vous le permets.

(Rires)

On verra bien ce que pensera Nicéphore Dieudonné Soglo. Il ne pensera rien. Il ne pensera rien parce qu'il n'a rien à en faire. Il a affaire avec des jeunes filles de 40 ou 45 ans. Ce n'est plus son problème.

(Rires)

Monsieur le Président, moi, je veux bien. Vous voyez quand je vais mourir, je vais vous manquer, parce que la vieille n'est plus là pour détendre l'atmosphère et puis vous faire rire. Quand je mourrai, il y aura beaucoup qui pleureront.

Monsieur le Président, il y a un de nos collègues qui dit que nous sommes très prêts pour entamer la CENA, la désignation. Moi, je ne suis pas d'accord avec lui. Lui, il est d'accord parce que dans l'opposition. Il est sûr d'avoir quelque chose. Moi, ce n'est pas mon cas. Et j'ai besoin de discuter sérieusement, de voir les uns et les autres, de voir avec qui je suis alliée et de faire du lobbying. Et j'ai besoin du temps, Monsieur le Président. Vous me connaissez. Ce n'est pas pour lambiner, ni pour faire de la surenchère. J'aime le bon travail et je pense que j'ai droit, quand même, à un peu quelque chose. Parce que le collègue Houndété Eric, lui, il est dans l'opposition. Il est campé sur ses deux lauriers. Il apporte quelque chose qui n'est pas mon cas. Je suis dans la majorité et je n'ai rien. Et je proteste. Je le dis. Et pour protester, je dis qu'il me faut des alliés. J'ai besoin d'avoir des alliés. La vieille a besoin d'alliés. Qui m'aime me suive. Alors, j'ai besoin de temps, Monsieur le Président.

M. le Président. Cher collègue Orou Sé, s'il vous plaît, si vous pouvez rejoindre votre place...

Donc, nous allons observer une suspension de trente minutes. En tout cas, c'est ce que je propose. Et nous reviendrons ici pour entamer le seul point à l'ordre du jour après le retrait du second point. Et

comme je l'avais annoncé tout à l'heure, nous allons commencer par la première étape et nous allons évoluer vers la deuxième étape ; la première étape étant la désignation d'un magistrat. Et nous allons aborder la deuxième étape ensuite, pour pouvoir tout terminer aujourd'hui. Voilà ce qui est prévu.

Donc, nous allons observer trente minutes de suspension.

Mesdames et messieurs, chers collègues, la séance est suspendue.

(La séance est suspendue à 14h17mn).

(Coups de maillet)

* * *

* *

*

(La séance est reprise à 17h12mn)

M. le Président. La séance est reprise.

(Coups de maillet)

Chers collègues, je vous souhaite la bienvenue.

(Rires)

Nous avons des collègues qui ne sont pas encore arrivés.

Nous avons observé une suspension de séance pour mieux nous préparer pour la suite des événements. Je voudrais vous rappeler que nous avons retenu finalement de traiter d'un seul point inscrit à l'ordre du jour. Election des membres de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) et j'avais précisé que nous avons deux choses à faire ;

première obligation, le choix du magistrat sur les trois candidats qui nous ont été fournis et deuxième obligation, la désignation des quatre autres membres de la CENA. Voilà ce que nous avons à faire. Je voudrais suggérer que nous commençons par la première étape. Et à ce sujet, je voudrais vous rappeler que nous avons trois candidats issus des élections faites par l'assemblée générale des magistrats. Je voudrais vous lire les noms des trois qui ont été retenus. Par ordre alphabétique, les trois proposés de l'assemblée générale des magistrats sont :

1. Aloukpé Jean-Baptiste ;
2. Boco Nadjo Geneviève ;
3. Houngan Ayémona Claire.

Donc, pour mieux expliquer les choses, je voudrais préciser que, conformément aux dispositions de l'article 19, nous aurons à désigner un seul parmi les trois à la majorité qualifiée des 2/3. Nous allons commencer par un premier tour ; si dès le premier tour nous avons le résultat exigé, nous allons nous arrêter à ce niveau, si non, nous passons au deuxième tour et ce sera avec les deux premiers et, ce deuxième tout devrait nous donner le résultat prévu par les textes, à savoir la désignation à la majorité qualifiée. Si cela ne se fait pas, nous serons obligés d'aller au troisième tour ! Avec un seul candidat. Oui, honorable !

M. Djibril MAMA DEBOUROU. Je voudrais demander le report de la séance à mardi prochain.

(Rires)

M. le Président. Chers collègues, vous avez entendu, comme moi, ou vous avez écouté comme moi. Je sou mets cette proposition à votre appréciation.

Est-ce qu'il y a d'objection ? Je suis obligé de poser la question quand même.

(Le député Azannaï demande la parole).

S'il y a d'objection, vous avez la parole.

M. Candide AZANNAÏ. On fait cela tout de suite. On passe à ce que vous venez de dire tout de suite, parce qu'on a fait une suspension de trente minutes qui a fait plus d'une à deux heures, et puis vous avez mobilisé toute cette journée pour cela. Je

pense qu'il va falloir qu'on fasse cela tout de suite. Parce que si on laisse le temps, ce n'est pas bon, cela va se refroidir, et ce n'est pas bon.

(Rires)

M. le Président. Bien, voilà ! Vous avez écouté les deux collègues dont nous avons une proposition et une contre proposition. Je suis obligé de soumettre cela au vote de la plénière.

Nous avons une première proposition qui souhaite que nous nous retrouvions mardi prochain, que nous nous arrêtons là et que nous reprenions les débats le mardi prochain. Il y a une deuxième proposition, une contre proposition qui voudrait que l'on fasse cela tout de suite. Donc, je vais soumettre cela à votre appréciation.

Première proposition, report à mardi !

Deuxième, on continue le travail jusqu'à la fin. Je voudrais dire, jusqu'à l'obtention d'un résultat, ou de tous les résultats.

Quels sont ceux qui sont pour la première proposition ? Je voudrais dire pour le report ?

- Pour la proposition de report : 49 voix ;
- Contre : 20 voix ;
- Abstention : 0.

Par conséquent, la proposition de report est adoptée.

(Coups de maillet)

Chers collègues, je vous en prie, juste deux minutes d'attention, s'il vous plaît !

M. Lazare SEHOUE TO. C'est juste une petite remarque. Avant qu'on aille en suspension, Monsieur le Président a insisté et a demandé qu'est ce qu'on va faire en suspension ? Et il a eu sa réponse ! On revient et il accède à une demande de report qui n'est pas le résultat auquel on devrait parvenir au retour de la suspension, il met cela au vote et on avance. Mon problème, c'est de savoir, mais en fin de compte, quand on retient quelque chose, à quoi cela sert-il ? On aurait dû nous libérer depuis deux heures ! Monsieur le Président, en nous conduisant comme cela, nous ne savons plus à quoi nous en tenir !

M. le Président. Chers collègues, je vous en prie ! Vous avez dû suivre l'honorable député Okounlola. Je souhaitais vivement que cela se fasse et j'ai longuement insisté. Mais comme c'est la plénière qui est souveraine, j'ai fini par accepter que nous allions en suspension et quand je suis arrivé, vous avez dû remarquer que j'ai continué, parce que pour moi, c'est qu'il fallait démarrer par la première étape. J'ai fait tout le développement que j'ai eu à faire, mais j'ai eu ensuite une proposition de report. Et je suis obligé de demander l'avis de la plénière. Il y a eu une objection et j'ai considéré les deux, à la fois la proposition de report et l'objection et les résultats fournis par la plénière sont ceux-là que vous avez entendus. Malheureusement dans cette affaire, ce n'est pas le Président qui prend une décision ? S'il devait prendre une décision, nous ne serions pas allés en suspension. Là, vous me faites un procès, mais c'est un procès qui n'est pas juste ! Mon cher collègue. Je voulais vivement que l'on commence et je l'avais annoncé d'entrée pour que, au moins aujourd'hui, on puisse désigner tout au moins le magistrat ; et c'est connaissant nos expériences et sachant que cela pourrait aboutir là où nous sommes arrivés finalement, que j'ai voulu insister pour que nous puissions faire au moins quelque chose aujourd'hui. Malheureusement, quand j'ai écouté les uns et les autres, il m'a semblé que j'étais l'empêcheur de tourner en rond, et qu'il fallait accepter et accéder au souhait de la plénière. Malheureusement ou heureusement, c'est ainsi fait, c'est les textes qui en disposent ainsi. Je suis obligé de tenir compte de cela. Oui ?

M. Djibril MAMA DEBOUROU. Ceci étant, je voudrais suggérer que le mardi, qu'on ne programme que les élections et pas un autre dossier pour éviter que les ministres viennent tourner en rond et qu'après quelques heures, on leur demande de partir.

M. le Président. Merci bien ! Il y a monsieur Chabi-Sika qui voudrait prendre la parole.

M. Karimou CHABI-SIKA. Je voulais être vraiment fixé, parce que vous nous avez donné, je crois, trente minutes, on a fait près de deux heures. Mais est-ce que cela a évolué ? Les groupes qui ont déposé leurs candidatures, est-ce que entre temps on a eu de nouveaux dépôts, voire si on est avancé.

M. le Président. Conformément aux dispositions de l'article 19 de notre Code électoral, c'est les deux tendances qui doivent déposer. Et il y a certains qui semblent respecter ces dispositions, d'autres ne la

respectent pas, puisque j'ai commencé à avoir des propositions des groupes parlementaires ou des sous-tendances. Pas une proposition, mais des propositions des sous-tendances. J'en ai reçu quelques unes, mais je pense que tout le monde n'a pas encore déposé ; mais je serai obligé de retourner à chaque tendance, ces propositions qui me sont venues des groupes parlementaires, puisque moi je n'ai pas le droit de prendre les propositions des groupes parlementaires. Il est dit que ce sont les propositions des deux camps. On les a enregistrées mais je serai obligé de les retourner pour être conforme aux dispositions, et c'est compte tenu de ce que je voyais que je me suis dit que vraiment on est très mal parti. C'est ce que je peux dire, mais cela n'a pas évolué autrement. La situation est telle quelle. Comme au début de la plénière, un peu avant, quand on a ouvert la séance, la situation n'a pas évolué. Mais je voudrais, chers collègues, souhaiter vivement que le mardi, puisque nous avons perdu... Perdu ! J'espère que non ! Au moins, nous sommes restés ensemble à échanger, à rire, à blaguer ! Pour une journée, ce n'est pas pour autant perdu. Enfin ! C'est ce que je retiens.

Est-ce que nous pouvons considérer que le mardi, tel que cela a été proposé, nous allons effectivement terminer ? C'est une question que je pose à l'ensemble de la plénière. D'accord ! Vous avez la parole madame la présidente.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Je suis d'accord que mardi nous puissions travailler si dans un camp il n'y a pas trop de gourmand ! s'il y a des gens qui veulent tirer la couverture pour eux, et dire que vous, vous n'aurez rien, nous, nous aurons tout, cela ne peut pas marcher Monsieur le Président. Indubitablement, cela ne peut pas marcher ! Cela ne peut que casser. C'est moi qui vous le dis. Je suis prête à toutes les conciliations, je suis prête à toutes les ouvertures, je suis la doyenne de l'Assemblée Nationale, mais je ne veux pas quand même qu'on ne me prenne pas pour ce que je ne suis pas. "Il n'y que ta mère qui fait des enfants intelligents" ! Je suis dans une majorité, je voudrais que cette majorité me respecte, Monsieur le Président. Sinon, elle m'entendra. Un point, un trait ! Et c'est juste. Quant on vient quelque part, c'est parce qu'on pense qu'on a un intérêt et que cela peut vous rapporter, ce n'est pas pour, malheureusement qu'on porte le dindon de la face et qu'on se retrouve avec rien du tout. Et je suis polie et j'ai toujours été polie. Sinon mardi, moi, je suis vivante, il n'y aura rien du tout. Si on ne veut pas m'écouter, pour me dire que moi aussi j'ai une parole ; moi aussi, je suis parmi la majorité. Un point, un trait. Celui qui dit « ah ! » peut dire « ah ! ». Même dire « ah ! ah ! » jusqu'à chantonner là-dessus. Voilà ce que je voulais dire. Je suis prête à toutes les ouvertures, mardi comme

toujours, même si je dois traîner ma jambe, je serai ici. Mais on ne me prendrait pas pour ce que je ne suis pas.

M. le Président. Merci bien, madame la présidente !

Honorable président Quenum, vous avez la parole.

M. Epiphane QUENUM. Je vous remercie de m'avoir accordé la parole, mais je m'efforce de rester dans le débat contrairement à ceux qui m'ont écarté tout à l'heure, m'ont exclu du débat. On aurait pu définir les modalités correctement pour aller jusqu'au bout. Lorsque dans un camp il y a des rivalités d'intérêt et que les gens ne sont pas arrivés à s'entendre, je pense que c'est la plénière qui va trancher. C'est comme cela. Si donc, il y a dans un seul camp que les gens ne s'entendent pas, on ramène tout ici et c'est la plénière qui décide en ce moment. Mais je voudrais réfléchir tout haut ! Parce que quand j'ai été exclu du débat, je suis allé m'enfermer. Puis je me suis dit mais, finalement mais la majorité ! Elle est constituée de deux tendances ! Les FCBE et les non FCBE, et il y deux chose à partager. Je m'arrête là et je donne également à mes collègues, le temps d'aller réfléchir, pour voir que quand il y a deux choses il faut se dire qu'il y a telle couleur qui prend un et l'autre aussi un. Je ne me considère pas exclu du débat. Je m'efforcerai d'y rester jusqu'à mardi.

(Rires)

M. le Président. Bien ! Honorable président Gbadamassi. Allez-y ! Vous êtes prêt ? Allez-y !

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. Je crois que là où on en est arrivé, je ne souhaiterais pas qu'on continue des débats inutiles. La loi dit, la majorité donne deux, la minorité donne deux et je me rappelle très bien que quand nous avons fait le débat sur cette loi, nos collègues qui sont aujourd'hui de l'opposition nous ont dit ceci et je l'ai retenu, parce qu'on a tirillé cela si vous vous rappelez. On a dit et le Gouvernement ? Mais Non ! Majorité-là, c'est vous avec votre Gouvernement hein ! Ils l'ont dit. Et ils ont raison de dire cela. Parce que quand on parle donc de majorité, cela veut dire que nous soutenons un Gouvernement. Moi, je ne crois pas que, aujourd'hui, on rentre dans les débats pour dire que la majorité, c'est FCBE et c'est non FCBE. La majorité-là, c'est le Gouvernement et les députés qui soutiennent le

Gouvernement. Et je crois que c'est dans cette option que nous allons choisir les deux. Qu'on ne fasse des débats inutiles. Je souhaiterais que vous arrêtez le débat et que le mardi, on se voit et qu'on tranche.

(Acclamations)

M. le Président. Merci ! Non ! Non ! Ce n'est pas Gbadamassi. Bien ! Je pense que nous avons...

(Remous.)

Chers collègues, nous n'allons pas perdre encore plus de temps.

La séance est levée.

(Coups de maillet)

(La séance est levée à 17h39mn)

Porto-Novo, le 15 mai 2014.

Le Secrétaire de séance,

André OKOUNLOLA-BIAOU.-

Le Président de séance,

Professeur Mathurin Coffi NAGO.-